



A37-WP/339
TE/166
2/10/10
Rectificatif n° 1
2/10/10

ASSEMBLÉE — 37^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

PROJET D'ÉLÉMENTS DE RAPPORT SUR LES POINTS 26 ET 28 DE L'ORDRE DU JOUR

RECTIFICATIF N° 1

Page 26-2, paragraphe 26-11

Ajouter « , l'ASECNA (A37-WP/309) » avant « et le Comité aéronautique inter-États ».

Page 28-1

Remplacer le paragraphe 28-3 par les deux paragraphes ci-après :

« 28.3 Dans l'analyse qui s'en est suivie, la Commission a accepté la stratégie d'évolution du GASP et les modifications du projet de résolution et a demandé que le Conseil de l'OACI élabore un plan pour prioriser les programmes stratégiques de sécurité et pour appuyer leur mise en œuvre en fonction du financement disponible.

28.4 Sur la base du débat, la Commission soumet la résolution suivante à l'adoption de la Plénière : »

Insérer le nouveau paragraphe ci-après après le paragraphe 28-3 : « Une note d'information est présentée par la Belgique au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, de la CEAC et d'EUROCONTROL (A37-WP/198) ».

— FIN —